

REGLEMENT DES CHALLENGES et TROPHEES

Préambule : avec un règlement unique pour tous les challenges, le comité directeur a voulu :

- Privilégier toutes les manifestations organisées en Auvergne.
- Simplifier la saisie des données en prenant les informations à la source, c'est-à-dire vers les organisateurs des manifestations.
- Récompenser l'assiduité et la fidélité des cyclos aux manifestations auvergnates.

TROPHEE « AUVERGNE » (T.A)

Ce trophée a pour but de récompenser le ou les clubs les plus participatifs aux manifestations inscrites au calendrier régional. Le pourcentage de participation sera calculé en divisant le nombre total des participants FFCT d'un club aux manifestations du calendrier régional par le nombre de licenciés FFCT adhérents de ce club dans l'année en cours. Une participation = 1 point quelque soit le lieu ou le kilométrage de la manifestation.

Les clubs seront répartis en 2 catégories :

- Les petits clubs de 8 à 35 adhérents
- Les gros clubs avec plus de 35 adhérents

Le classement TA randonneur prendra en compte toutes les organisations sur route et le nombre d'adhérent sera celui déclaré comme pratiquant route et mixte.

Le classement TA VTT prendra en compte toutes les organisations VTT et le nombre d'adhérent sera celui déclaré comme pratiquant VTT et mixte.

La participation des clubs au Trophée « Auvergne » est subordonnée au retour des fiches de participation aux manifestations dans les 15 jours qui suivent l'organisation (Article 30 du R.I.). Tout club n'ayant pas retourné les fiches manifestations, se met, ipso-facto, hors du Trophée d'Auvergne et met ses adhérents hors des challenges randonneur et/ou VTT.

CHALLENGES RANDONNEUR et VETETISTE

Article 1 : Ces différents challenges individuels sont réservés aux seuls licenciés FFCT de la Ligue Régionale Auvergne. Les challenges jeunes sont réservés aux moins de 18 ans.

Article 2 : Seules seront prises en compte les organisations figurant au calendrier de la Ligue.

Article 3 : En début de chaque année un fichier informatique sera adressé à tous les clubs contenant la liste de tous les adhérents des clubs de leur département. Sur demande ils pourront obtenir les listes des clubs des autres départements (cas des clubs limitrophes).

Article 4 : Les organisateurs de manifestations feront la saisie des inscriptions sur ces listes qu'ils transmettront dans les 15 jours suivant la manifestation au responsable départemental désigné pour la gestion des challenges.

Aucun autre document ne sera pris en compte hormis le fichier Excel issu de PSGI pour ceux utilisant la lecture informatisée des licences FFCT. Ce document devra être complété pour mentionner les participations hors FFCT.

Article 5 : Barème d'attribution des points

1 point par Rallye, Randonnée et Concentration organisées dans la ligue

Mise à jour du 27 janvier 2015

Article 6 : Le challenge est annuel.

La période de référence va du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Article 7 : Le classement des participants sera établi selon les catégories définies par chaque comité départemental :

Article 8 : Seul le premier de chaque catégorie dans chacun des 4 départements sera récompensé

Pour être récompensé dans les catégories jeunes; il faudra un minimum de 4 points

Pour être récompensé dans les catégories adultes ; il faudra un minimum de 6 points

Les récompenses seront remises aux lauréats au cours des l'Assemblées Générales de chaque Co. Dep..

Article 9 : Les responsables des challenges pour chaque département sont :

Allier (03) : M. Jean MORAND – 8, rue Pierre Amelot – 03300 CREUZIER le Vieux – 04.70.31.13.17

Cantal (15) : M. Roger MONTIL – 16, Pas du Rieu – 15130 SANSAC de Marmiesse – 04.71.47.72.88

Haute-Loire (43) M. Jean MORAND – 8,rue Pierre Amelot – 03300 CREUZIER le V. – 04.70.31.13.17

Puy de Dôme (63) : M. Yvon POUGET – 8, impasse du Montely – 63118 CEBAZAT – 04.73.79.21.14

TROPHEE PIERRE SICARD

Ce trophée Pierre Sicard a pour but de récompenser le club ayant le plus de participation sur l'ensemble des randonnées permanentes (labélisées ou non) organisées sur la ligue Auvergne.

Chaque responsable de R.P. nous fera parvenir avant le 15 novembre la liste des participants (avec le club d'appartenance) ayant effectué la randonnée entre le 1 novembre et le 31 octobre de l'année en cours.

Chaque participant marque 1 point par Km officiel de la RP.

CHALLENGE DE FRANCE

Le challenge de France a pour but de valoriser l'ensemble les activités fédérales mis en œuvre sur le territoire. Il vient en complément des challenges et trophées Auvergnat pour récompenser les clubs participants aux organisations hors ligue. Il est mis en œuvre au niveau fédéral qui nous communique chaque année le classement des clubs de la ligue Auvergne selon 3 catégories :

- Clubs de 3 à 35 adhérents
- Clubs de 36 à 75 adhérents
- Clubs de plus de 75 adhérents

L'attribution du nombre de points par participant est définie selon le barème fédéral du challenge de France. Pour ce challenge la période de référence va du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année en cours.